



La Top Électronique

- Tout votre matériel électronique assuré en un seul dossier, en toute simplicité
- Une couverture pour tous les problèmes, même les plus inattendus
- Une indemnisation performante
- La possibilité de prévoir une indemnisation pour vos logiciels et données
- La possibilité de couvrir les frais supplémentaires découlant d'un sinistre

Impossible d'imaginer votre activité professionnelle sans ordinateur, imprimante, photocopieuse, fax, caisses enregistreuses, matériel spécialisé ... Mais ce matériel électronique essentiel est-il bien assuré ? Bien sûr, il peut être partiellement couvert par le volet « contenu » de votre assurance incendie, mais cette protection s'avère souvent insuffisante : 2 entreprises sur 3 font en effet faillite à la suite d'un sinistre incendie grave. Car, bien souvent, l'indemnisation maximale prévue pour le contenu spécifique (dont le matériel électronique) est insuffisante et les frais supplémentaires liés à la réparation et/ou le remplacement de ce matériel s'élèvent rapidement.

La protection offerte par la Top Électronique est donc véritablement indispensable, qu'il s'agisse d'assurer votre matériel ou, via ses deux options, de garantir la pérennité de votre entreprise en cas de sinistre !

Tout votre matériel électronique assuré en un seul dossier

Grâce à la Top Électronique, vous êtes certain que tout votre matériel électronique est bien couvert :

- vos outils de travail
- votre matériel de travail fixe (ordinateur, imprimante, projecteur, fax ...)
- votre matériel portable¹ (PC portable, appareil photo, tablette pc, GSM ...)
- et même vos médias tels que cd-roms et clés usb jusque 2.500 EUR
- vos appareils périphériques¹ (système d'alarme, domotique, système de pointage, air conditionné...)

Une quiétude absolue grâce au principe « Tout est couvert sauf »

Vous travaillez sur une présentation tout en savourant une tasse de café. Mais un collaborateur distrait fait un faux pas et vous bouscule. Trop tard pour réagir, vous constatez le dégât : votre café s'est renversé sur votre PC !

Ne vous faites pas de souci, votre PC est assuré ! Parce que votre contrat Top Électronique est écrit selon le principe du « Tout est couvert sauf ». Cela signifie que hormis quelques exclusions de bon sens, tout est couvert pour les risques assurés. Et vous êtes même indemnisé si la cause du sinistre n'est pas connue ou si le sinistre résulte d'une maladresse.

Plus de garanties pour une large protection

Des escrocs ont pillé l'espace de votre serveur.

Vous avez laissé tomber votre smartphone et ne pouvez plus consulter vos e-mails.

Avec la Top Électronique, vous êtes assuré contre tous les périls couverts par une assurance incendie classique : le feu, la foudre, une explosion, des dégâts des eaux, un conflit du travail, la chute d'un avion, les risques électriques et les catastrophes naturelles. Et elle ne s'arrête pas là ! La Top Électronique vous offre également une excellente protection contre :

- le vol,
- le risque interne (même si vous n'avez pas souscrit de contrat d'entretien pour votre matériel électronique !),
- le terrorisme, et ce également pour vos logiciels et données lorsque vous souscrivez l'option « Reconstitution Software et Données » !

Une couverture dans le monde entier, y compris durant le transport.

Lors d'une bourse à Düsseldorf un de vos écrans plats sur lequel vous diffusiez une vidéo promotionnelle est endommagé.

En route vers un prospect, vous décidez de faire une halte. Lorsque vous revenez à votre voiture, vous vous apercevez que votre tablette informatique et votre gsm ont été volés.

Où que vous soyez confronté à un sinistre, vous pouvez compter sur l'indemnisation de votre Top Électronique. En effet, celle-ci couvre votre matériel électronique dans le monde entier et même durant le transport !

Une indemnisation élevée

Le projecteur vidéo et l'écran que vous aviez acheté il y a 2 ans ½ pour 2.000 EUR viennent d'être volés. Bien sûr, vous les aviez déjà bien amortis, mais il vous faut quand même les remplacer. Heureusement, avec la Top Électronique, vous recevez une indemnisation de 1.880 EUR (soit 2.000 EUR moins 6 % de vétusté). Bien plus que ce que ne vous donneraient la majorité des contrats d'assurance !

Avec la Top Électronique, vous obtenez une indemnisation maximale calculée non pas en fonction de la valeur réelle de votre matériel électronique, mais bien sur base du montant que vous pensez devoir déboursier pour le remplacer par un modèle semblable à l'état neuf.

De plus, ce n'est qu'après deux ans qu'il est tenu compte de la vétusté de votre matériel électronique. Et cette période peut aller jusqu'à 5 ans si vous avez un contrat d'entretien avec le fabricant ou le vendeur. Par la suite, un taux de vétusté de 1 % par mois est appliqué.

Une indemnisation optimale pour chaque situation

Vous venez tout juste d'acheter trois photocopieuses. Avant même que vous n'ayez eu l'occasion d'en avertir votre courtier, toute votre installation électrique est endommagée par la foudre ...

Bien que la valeur de ces photocopieuses n'ait pas encore été spécifiée dans votre contrat, votre Top Électronique vous indemniserait grâce au mécanisme de protection prévu dans votre contrat : si la valeur de remplacement à neuf effective de votre matériel électronique ne dépasse pas 15 % de la valeur déclarée, vous pouvez compter sur une indemnisation intégrale (jusqu'au maximum de la valeur assurée). Un vrai plus quand vous faites de nouveaux achats !

De plus, le montant assuré évolue selon votre souhait.

- De base, le montant assuré n'est adapté que si vous en faites la demande (par exemple parce que vous augmentez votre parc électronique en remettant un portable à certains employés). Votre contrat évolue alors en fonction de vos besoins en assurance.
- Vous pouvez également opter pour une indexation automatique de la valeur déclarée dans votre contrat. De cette façon, vous pouvez anticiper la croissance de votre entreprise et profiter en toute quiétude d'une couverture optimale, sans formalité supplémentaire. N'oubliez cependant pas d'avertir votre courtier des grands investissements en matériel électronique qui dépassent le montant de cette indexation.

La possibilité de financer un plan de sauvetage pour votre entreprise

A la suite d'un incendie, vous perdez vos ordinateurs, imprimantes, photocopieuses... Cela a un grand impact sur vos activités et vous risquez même de manquer des échéances contractuelles de vos clients !

Avec l'option « Frais supplémentaires », vous pouvez financer une véritable opération de sauvetage de votre entreprise grâce aux indemnités qui vous sont versées pour couvrir les frais liés à

- la location de matériel de remplacement et/ou de locaux temporaires ;
- l'engagement temporaire de personnel intérimaire ;
- l'exécution manuelle du travail ou sa sous-traitance ; etc.

La possibilité d'assurer vos softwares et données.

Un groupe anticapitaliste pirate votre site internet et supprime les données de vos clients et leurs commandes en ligne.

Si vous avez souscrit l'option « Reconstitution Software et Données », la Top Électronique vous indemnise aussi pour les frais engendrés pour la réinstallation/reconstitution des softwares et des données touchés lors d'un sinistre (et même les actes de terrorisme). Les softwares spécialisés et développés exclusivement par ou pour votre entreprise sont également couverts !

votre courtier

Ce document reprend une information générale sur la Top Électronique. Les conditions et l'étendue exactes des garanties sont décrites dans les Conditions Générales Top Électronique disponibles sur www.aginsurance.be/broker.

¹ Un inventaire simplifié est exigé pour le matériel portable et l'appareillage périphérique.